

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 7315
N/REF : 7/09/2025 0H33 C:024466 I:03347
V/REF : Contrat N°007315 du 09/07/2009

**SDC 'Le Henex'
C/O LYON REGIE
34 RUE NEY
69006 LYON**

IMMEUBLE : LE HENEX
80, RUE HENON
2, RUE SAMBARDIER
69004 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GAINES VIDE-ORDURES
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme A. EYMARD

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 2 GAINES VIDE-ORDURES DE 8 NIVEAUX,
2 RECEPTACLES, 7 VIDOIRS ET 5 CONTAINERS DE 240 LITRES.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Mars
et 1er Septembre de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}' - \text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement
d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la
a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/08/2025

Prix de base du contrat : 378,84

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 12/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Nettoyage 2 gaine(s) vide-ordures	2/AN	519,76	259,88



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5090012

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

TOTAL H.T.	259,88
T.V.A. a 10,00%	25,98
TOTAL T.T.C.En EURO	285,86

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.